

COMMUNAUTE DE COMMUNES PASQUALE PAOLI
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 14 octobre 2022

**OBJET : FIXATION DE LA DUREE D'AMORTISSEMENTS DES
SUBVENTIONS VERSEES**

DE 2022-044

Nombre de conseillers

En exercice : 60 Quorum : 31
Présents : 34
Absents : 9
- dont ayant donné pouvoir : 17
Votants : 51
-dont « pour » : 51
-dont « contre » : 0
- Abstentions : 0
- Non participations : 0

Le vendredi 14 octobre 2022 à 14h00,

le conseil communautaire de la Communauté de Communes Pasquale Paoli,
convoqué le 30 septembre 2022, s'est réuni sous la présidence de Monsieur
SARGENTINI François, Président, à Prumitei, 20236 Francardo OMESSA

Présents :

ACQUAVIVA François ACQUAVIVA Mathieu ALBERTINI Lucie BERTINI Jean Marcel BRIGNOLE Jean BRUSCHINI Pierre CASANOVA David CASAROMANI Marie Thérèse	CIATTONI Michel COSTA Jacques FERRARI Blaise FRANCESCHETTI Bernard GERONIMI Pierre Marie GILLET VITTORI Stéphane GIUDICELLI Jean MORACCHINI Christian	NASICA Pierre OLMETA Pierre ORSONI Pierre PACCIONI Sylvestre PASQUALINI Jean-Félix RENUCCI Franck ROCCHI Ange Toussaint SALICETI Nicolas	SARGENTINI François SALVIANI Pierre Paul SIMONPIERI Maria Catherine SOUSTRE Frédéric TADDEI Pierre TAFANELLI Jean Baptiste VENTURINI Simon VESCOVALI Guy VESPERINI Clara VINCENSINI Augustin
--	--	---	---

Absents ayant donné pouvoir :

ALBERTINI -COLONNA Nicolette (Vesperini Clara) ALBERTINI Pierre François (à Geronimi Pierre Marie) ANTONIOTTI Serge (à Tafanelli Jean- Baptiste) BARTOLI Marc (Ferrari Blaise)	BRUNEL Jean Pierre (Taddei Pierre) COGNETH TURCHINI Catherine (à Saliceti Nicolas) COGNETH Vincent (à Bruschini Pierre) COSTA Lucien (à Acquaviva François) GIAMARCHI Jean Marc (à Rocchi Ange Toussaint)	GUIDICELLI Mathieu (à Salviani Pierre Paul) LECA Jacques (à Albertini Lucie) MARIANI Mathieu (à Venturini Simon) NEGRONI Jérôme (à Olmeta Pierre)	PASQUALINI Gilles (à Costa Jacques) POLIDORI Michel (à Casanova David) POLIDORI Christiane (à Vincensini Augustin) TOMASINI Jacques André (à Nasica Pierre)
---	---	---	--

Absents :

BERNARDI François Albert FILIPPI Jean François GUIDICELLI Maria	LESCHI Pierre MAESTRACCI Jean Félix MARTINETTI Antoine	ORSINI François RENUCCI Jean	ROSSI Alexandre
---	--	---------------------------------	-----------------

SECRETARIE DE SEANCE : NICOLAS SALICETI

LE QUORUM N'AYANT PAS ÉTÉ ATTEINT LORS DE LA SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2022, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A ÉTÉ DE NOUVEAU CONVOQUÉ LE VENDREDI 14 OCTOBRE 2022 À 14H00 ET PEUT DÉLIBÉRER VALABLEMENT SANS CONDITION DE QUORUM.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2321-2, 28 du CGCT.
Le décret n°2015-1846 du 29 décembre 2015 modifiant la durée des amortissements des subventions d'équipements versées par les communes et leurs établissements publics et portant neutralisation de la dotation aux amortissements des subventions d'équipements versées par les communes, leurs établissements publics et Département.
Conformément à la réglementation, il convient de fixer les durées d'amortissements des subventions d'équipements versées, imputées au compte 204.

Le conseil ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- De fixer la durée d'amortissements des subventions d'équipements imputées au compte 204 à **5 ans**

*Les signatures sont au registre des délibérations,
Omessa, le 14 octobre 2022*

Le Président François SARGENTINI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20221014-2022-044-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 18/10/2022

Affichage : 18/10/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

